

COMMUNAUTÉ DE COMMUNES CŒUR DE CHARTREUSE
Pôle Tertiaire - ZI Chartreuse Guiers – 38380 ENTRE-DEUX-GUIERS

DELIBERATION N° 19-104

L'an deux mille dix-neuf, le dix-huit juillet à 19 heures,
Le Conseil Communautaire, s'est réuni en session ordinaire dans la salle de réunion du Pôle tertiaire -
Zone Industrielle Chartreuse-Guiers à Entre-deux-Guiers sous la présidence de Denis SEJOURNE.

**OBJET : PROJET ETABLISSEMENT
BEBEBUS 2019 - 2026**

Date de la convocation : 11 juillet 2019

<p><u>Nombre de Conseillers :</u></p> <p><i>En exercice : 36</i> <i>Présents : 22</i> <i>Votants : 30</i></p> <p><u>Résultat du vote :</u></p> <p><i>Pour : 30</i> <i>Contre : 0</i> <i>Abstention : 0</i></p>	<p><u>Présents les délégués avec voix délibérative :</u> Jean-Michel FERTIER (Corbel) ; Denis SEJOURNE, Christel COLLOMB (Entre-deux-Guiers) ; Jean-Paul CLARET, Suzy REY (Entremont-le-Vieux) ; Evelyne LABRUDE (La Bauche) ; Cédric VIAL (Les Echelles) ; Gilles PERIER MUZET, Elisabeth SAUVAGEON, (Miribel les Echelles) ; Jean-Pierre ZURDO (Saint-Christophe la Grotte) Nicole VERARD (Saint Christophe sur Guiers) ; Martine MACHON, Patrick FALCON, Gérard ARBOR (Saint Joseph de Rivière) ; Jean Louis MONIN, Cédric MOREL, Bertrand PICHON-MARTIN, Céline BOURSIER, Christian ALLEGRET (Saint-Laurent du Pont) ; Jean Paul PETIT (Saint- Pierre d'Entremont 38) ; Brigitte BIENASSIS (Saint-Pierre d'Entremont 73) ; Denis BLANQUET (Saint-Thibaud de Couz)</p> <p><u>Pouvoirs :</u> Nathalie HENNER à Cédric MOREL ; Stéphane GUSMEROLI à Jean Paul PETIT ; Gérard DAL'LIN à Martine MACHON ; Pierre BAFFERT à Christel COLLOMB ; Myriam CATTANEO à Cédric VIAL ; Christiane MOLLARET à Jean Louis MONIN ; Jean Claude SARTER à Céline BOURSIER ; Bruno GUIOL à Gilles PERIER MUZET ;</p>
--	--

CONSIDERANT la compétence Enfance Jeunesse de la Communauté de Communes Cœur de Chartreuse,

CONSIDERANT la qualité de gestionnaire du service de halte-garderie itinérante, le Bébébus.

CONSIDERANT la nécessité de renouveler le projet d'établissement pour la période 2019/2022, afin de conventionner avec la CAF de l'Isère et ainsi, de prétendre au financement du service

CONSIDERANT le travail mené auprès des différents acteurs impliqués dans la rédaction de ce document (parents, équipe de professionnels, élus, questionnaire auprès des 17 communes)

CONSIDERANT le projet d'établissement 2019-2022 en annexe.

Le conseil communautaire, après en avoir délibéré, à l'UNANIMITÉ (30 POUR)

- **VALIDE** le document présenté en annexe
- **AUTORISE** Monsieur le Président à signer tout document relatif au sujet

Le Président,

- CERTIFIE sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte qui sera affiché ce jour au siège de la collectivité
- INFORME que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal administratif de Grenoble, dans un délai de 2 mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'Etat.

Ainsi fait et délibéré, les jours, mois et an que dessus.
Pour extrait certifié conforme et exécutoire.

Publié, notifié et transmis en Préfecture
Le 25 juillet 2019,



Le Président,
Denis SEJOURNE.

BEBEBUS

PROJET ETABLISSEMENT 2018 - 2021

PROJET SOCIAL

Il s'agit des missions de la Halte-garderie itinérante Bébébus, dans le contexte du territoire Cœur de Chartreuse.

PROJET PEDAGOGIQUE

Il s'agit de la mise en œuvre des valeurs, des choix, des orientations du projet social et éducatif

PROJET EDUCATIF

Questionnements des parents et des professionnels

REGELEMENT DE FONCTIONNEMENT DU BEBEBUS

Il s'agit du document de cadrage, élaboré par l'employeur gestionnaire, en lien avec la responsable du service Bébébus et validé par les partenaires (CAF et services PMI des Départements).

Il est remis à toute famille souhaitant bénéficier des services du bébébus, afin de connaître le fonctionnement du service, les droits et devoirs de chaque partie.

PROJET SOCIAL

Les Missions de la Halte garderie itinérante Bébébus

- Offrir un mode de garde, de proximité, sur un territoire étendu avec des accès routiers parfois difficiles, dans des communes éloignées des lieux d'activités, où s'installent de plus en plus des familles sans liens familiaux ou réseau social.
- Permettre aux habitants de la Communauté de Communes Cœur de Chartreuse, de confier leurs enfants de façon occasionnelle afin d'entreprendre diverses démarches ou activités (rendez-vous médicaux ou administratifs, recherche d'emploi, détente...) et accompagner les familles dans leur fonction parentale.
- Répondre aux besoins de socialisation précoce de l'enfant et permettre à sa famille de créer des liens avec d'autres familles.
- Permettre à chaque commune de pouvoir proposer un service public à ses concitoyens.
- Le choix est fait de favoriser une implantation dans les communes éloignées des structures d'Accueil du Jeune Enfant (EAJE).
- Cependant, les 17 communes du Cœur de Chartreuse sont susceptibles d'accueillir le BEBEBUS 1 jour par semaine.
- L'accueil se fait de 8h30 à 16h30 en journée, en demi-journée avec ou sans repas.
(Se reporter au Règlement de fonctionnement)

Le Bébébus, acteur de la dynamique territoriale

A l'échelle du Territoire Cœur de Chartreuse, le Bébébus s'inscrit en tant qu'EAJE unique, « halte-garderie itinérante ».

Le service « Bebebus », par sa Direction, sa direction adjointe ou autre référente, participe aux réflexions sur les sujets de la Petite Enfance, menée par la Coordination Enfance de la Communauté de communes, à l'échelle du territoire, en tant

* qu'acteur de terrain singulier et atypique,

* service intercommunal,

* service répondant aux enfants à besoins spécifiques et porteurs de handicap

Le Bébébus et la mise en œuvre de l'accueil des enfants à besoins particuliers

Le Bébébus est un lieu d'accueil « ordinaire » d'enfants à besoins spécifiques. Dans le cadre de la démarche de l'accueil du handicap en milieu ordinaire sur Cœur de Chartreuse, soutenue par la prise en charge du poste de renfort d'équipe des EAJE du territoire par la CCCC, le Bébébus peut bénéficier de la présence du renfort sur certaines journées ou demi-journées identifiées dans la semaine. Cela

permet un accueil de qualité pour tous les enfants, et une prise en charge renforcée d'enfants à besoins spécifiques, dont le handicap ou la particularité n'est pas forcément qualifié ou reconnu. Sécurité, professionnalisme, accompagnement et confidentialité sont assurés.
(Voir aussi Projet pédagogique et éducatif)

Itinérance

⇒ les différents lieux d'accueil

Chaque année, un courrier de sollicitation est envoyé à toutes les communes pour préparer l'accueil de l'année scolaire N+1. Il y est rappelé les besoins en termes d'accessibilité, de surfaces, d'espaces différents, d'équipements de base pour permettre un accueil du Bébébus, dans les conditions de l'agrément de la PMI.

Ainsi, 5 communes ont accueillis le BEBEBUS en 2018.

- Au premier semestre 2018 :

Lundi à Miribel les Echelles

Mardi et jeudi à Saint Christophe sur Guiers

Vendredi à Saint Pierre d'Entremont

- A la rentrée fin août des travaux à la salle de Saint Christophe sur Guiers ont nécessité que le BEBEBUS soit accueilli par de nouvelles communes.

Deux nouvelles salles : Saint Christophe La Grotte et Entre Deux Guiers ont reçu un agrément de la PMI pour pouvoir recevoir le BEBEBUS.

Le travail en proximité avec les communes est essentiel pour l'organisation de cet accueil spécifique.

⇒ Le matériel

- 2018 et 2019 connaissent une période de renouvellement du matériel de base du BEBEBUS : Matelas, tables, chaises arrivent en effet en « bout de course ».
- Par ailleurs, un nouveau véhicule a été acquis, et est en cours d'aménagement, avec du matériel adapté avec les aides financières de la CAF et de la MSA :
 - Travail au remplacement et aux nouveaux agencements et organisations de rangement des plusieurs centaines de kilos de matériel manipulé matin et soir.
 - En appui sur les recommandations faites lors de la formation PRAP (prévention des risques des activités professionnelles) suivie au printemps 2017, pour investir dans du matériel, en vue de l'amélioration continue des conditions de travail du personnel du BEBEBUS.
- D'autres matériels sont également en cours d'acquisition, avec les aides financières de la CAF : lave-linge et sèche-linge, afin d'adapter les pratiques du service (change des bébés notamment) ; lave-vaisselle adapté pour un lavage amélioré des jouets et autres matériels.

L'équipe

L'équipe est stable, très investie et travaille dans une ambiance qui se veut garante d'une envie de venir travailler.

Toutes les 3 semaines l'équipe se réunit autour d'un ordre du jour précis qui permet de réfléchir à chaque ajustement et modification.

En plus du travail quotidien auprès des enfants, chacune assure une tâche spécifique en responsabilité.
 (Voir projet pédagogique et éducatif).

Quelques données chiffrées, reflet du service

⇒ *A propos des inscriptions*

Rappel : 51 enfants inscrits sur l'exercice 2018

Les calculs des inscrits

calcul des inscrits

Sélection sur les inscrits Sur la période du 01/01/2018 au 31/12/2018

Pour les périodes/Besoins : Régulier, Occasionnel, Régulier au prévisionnel

	Nombre inscrits			Nombre inscription période
	Total	Garçons	Filles	
0-3	50	24	26	79
4-6				
7-12				
13-18				
19-25				
26-60				
61-99				
TOTAL	50	24	26	79

Nombre de famille : 41

Mouvements Familles

Nombre de familles présentes au 01/01/2018 : 28

	Jan. 18	Fév. 18	Mars 18	Avr. 18	Mai 18	Juin 18	Juil. 18	Août 18	Sept. 18	Oct. 18	Nov. 18	Déc. 18	Total
Entrées du mois	1	2	0	1	0	2	1	6	0	0	3	0	16
Sorties du mois	3	0	0	0	0	0	13	0	0	0	0	6	22
Présents fin de mois	26	28	28	29	29	31	19	25	25	25	28	22	

⇒ Un équilibre de mixité ; la présence récurrente de fratries, de jumeaux etc..

⇒ Un Renouvellement régulier des familles, permettant le maintien du taux de fréquentation

Suivi de la fréquentation par âge

Périodicité : mois en 2018

Présence(s) spéciale(s) : Adaptation, Adaptation (ne plus utiliser)

Heures réservées

BEBEBUS								
ACCUEIL PETITE ENFANCE								
Occasionnel								
Mois	Détail des âges						Total enfants	H. réservées
	Age 0/1	Age 1/2	Age 2/3	Age 3/4	Age 4/5	Age 5/+		
janvier	2	3	1	2	0	0	8	224.00
février	1	5	2	2	0	0	10	165.00
mars	1	5	3	2	0	0	11	362.00
avril	0	8	2	2	0	0	12	186.50
mai	0	9	2	1	1	0	13	342.50
juin	0	9	5	1	1	0	16	468.00
juillet	0	9	5	2	1	0	17	176.50
août	7	3	4	1	0	0	15	0.00
septembre	8	3	4	1	0	0	16	185.00
octobre	2	3	4	1	0	0	10	129.00
novembre	2	5	4	1	0	0	12	186.00
décembre	2	5	3	1	0	0	11	150.00
Total	25	67	39	17	3	0	151	2594.50
Régulier								
Mois	Détail des âges						Total enfants	H. réservées
	Age 0/1	Age 1/2	Age 2/3	Age 3/4	Age 4/5	Age 5/+		
janvier	0	8	9	1	0	0	18	739.50
février	0	6	11	1	0	0	18	433.00
mars	0	6	11	1	0	0	18	929.00
avril	0	5	10	3	0	0	18	448.00
mai	0	4	9	5	0	0	18	698.00
juin	0	2	9	5	0	0	16	778.50
juillet	0	2	8	6	0	0	16	308.50
août	0	7	6	0	0	0	13	0.00
septembre	0	6	7	0	0	0	13	676.00
octobre	7	6	8	0	0	0	21	775.50
novembre	6	4	10	0	0	0	20	1010.00
décembre	6	4	10	0	0	0	20	735.00
Total	19	60	108	22	0	0	209	7529.00

Nb de jours d'ouverture : 169

Nb d'heures d'ouverture : 8,00

Tx d'occupation : 8,61

- ⇒ Une forte présence de tout petits, nécessitant des périodes d'adaptation tout au long de l'année.
- ⇒ Une tendance à l'accueil des enfants < 4 ans (pas de possibilité de créer un projet d'accueil pour les 4/6 ans, à ce jour)

⇒ **A propos des provenances des familles : mixité sociale, accessibilité du service**

Rappel : 51 enfants inscrits sur l'année 2018

Etude sociologiqueComptage famille
Présent entre le 01/01/2018 et le 31/12/2018

VILLE	Nb	%
ENTRE DEUX GUIERS	7	15.91 %
ENTREMONT LE VIEUX	1	2.27 %
LES ECHELLES	5	11.36 %
MIRIBEL	7	15.91 %
SAINT CHRISTOPHE	2	4.55 %
SAINT JOSEPH DE RIVIERE	1	2.27 %
SAINT LAURENT DU PONT	1	2.27 %
ST CHRISTOPHE LA GROTTTE	2	4.55 %
ST CHRISTOPHE/GUIERS	1	2.27 %
ST FRANC	2	4.55 %
ST JEAN DE COUZ	2	4.55 %
ST LAURENT DU PONT	6	13.64 %
ST PIERRE DE CHARTREUSE	1	2.27 %
ST PIERRE D'ENTREMONT	6	13.64 %
Total	44	100 %

Nombre différent de famille : 44

- ⇒ Confirmation des besoins identifiés par commune : Miribel, Entre Deux Guiers, St Laurent du Pont, St Pierre d'Entremont
- ⇒ La question de l'accueil des touristes sur le haut massif : n'est pas retenu comme un projet à l'ordre du jour, au regard de la faible demande exprimée, et des faibles disponibilités de places. Ceci implique un projet d'accueil de la part de l'équipe ; qui pourrait le cas échéant participer à l'amélioration du taux de fréquentation sur des plages ponctuelles (après midi etc.); reste une question à re-croiser avec les dynamiques accueils de loisirs -ALSH géré par AADEC, pour une offre globale aux familles touristes

⇒ **A propos des Revenus des familles : mixité sociale, accessibilité du service**

Rappel tarif facturé < 1€/H concerne 31 enfants sur 51 enfants inscrits

Comptage famille
Présent entre le 01/01/2018 et le 31/12/2018

REVENU	Nb	%
De 0 à 500	6	13.64 %
De 500 à 1000	4	9.09 %
De 1000 à 1500	8	18.18 %
De 1500 à 2000	5	11.36 %
De 2000 à 2500	7	15.91 %
De 2500 à 3000	2	4.55 %
De 3000 à 3500	7	15.91 %
De 3500 à 4000	2	4.55 %
De 4000 à 4500	2	4.55 %
De 9500 à 10000	1	2.27 %
Total	44	100 %

Nombre différent de famille : 44

- ⇒ Le Bébébus accueille un nombre de familles pauvres ou à faibles revenus important, et assure par ses modalités de facturation aux familles une accessibilité à tous types de ménages.
- ⇒ Pour les familles en grande précarité : Aménagement des paiements et des impayés

PROJET PEDAGOGIQUE 2018-2021

A travers ce projet pédagogique l'équipe éducative du BEBEBUS élabore une réflexion sur la mise en pratique concrète de ses valeurs éducatives.

Ce projet n'est pas figé, il évolue en fonction des pratiques, du vécu et des envies des professionnelles.

Des réajustements se font régulièrement en fonction de nos pratiques, nos compétences, nos formations.

L'EQUIPE

5 Personnes, 5 personnalités, un engagement fort, une diversité et une complémentarité des formations initiales, 5 personnes impliquées et responsabilisées.

Voilà les atouts de notre équipe, pour maintenir cette force, nous nous réunissons toutes les 3 semaines à la communauté de commune, pour un temps d'échange sur les enfants, une mise en place des projets, l'organisation des journées, des activités...

Ces **réunions d'équipes** permettent la cohésion de l'équipe, le bien être de chaque professionnelle, la qualité de notre travail auprès des enfants... Sont encouragés les échanges, les débats, les questionnements et la remise en question de nos pratiques.

Pour parfaire notre pratique, nous bénéficions tous les deux mois de deux heures d'analyse de la pratique.

« **L'analyse de la pratique** c'est l'intervention au sein d'un groupe d'accompagnants ayant pour finalité première une plus grande prise en compte des besoins de l'usager ainsi que la promotion de celui-ci et de ses projets à partir de l'observation et de la compréhension des situations éducatives et/ou pédagogiques concrètes vécues par les participants.

Objectifs récurrents des sessions d'analyse des pratiques

L'accompagnant :

Propose un espace d'accueil et de mise en mots du vécu professionnel en lien à la relation éducative et à ses difficultés.

Favorise l'expression et l'accueil des différences de points de vue dans la mise en œuvre des actions éducatives.

Permet une prise de recul et de réflexion quant à ses propres modes de fonctionnement et à ses interventions éducatives.

Propose de nouveaux outils d'analyse et différents modèles de compréhension des symptômes offrant ainsi une plus grande adaptation des réponses.

Aide à l'identification de ses représentations, croyances et résonances personnelles ainsi qu'à leurs incidences dans sa pratique éducative.

Repère son cadre d'action, ses champs d'intervention et les différentes articulations au sein de l'équipe.

Pour l'équipe il s'agit de :

Mettre à jour les pratiques professionnelles nécessitant une relecture collective.

Mutualiser et développer les savoirs, savoir-faire et savoir-être de l'équipe.

Développer la coopération et renforcer la cohérence des pratiques au sein de l'équipe.

Apprendre et développer des stratégies collectives de réflexion et de créativité en matière d'interventions.

S'accorder sur un sens commun aux interventions. »

Nous participons toutes à la **formation handicap** et à la réflexion menée à l'initiative de la communauté de commune
« **Une place pour chacun** »

La présence du poste de renfort, porté par la CCCC à l'échelle du territoire, nous permet de proposer un accueil de qualité pour tous les enfants, soit parce qu'elle permet un passage de relais pour l'équipe auprès des deux enfants

repérés, soit parce qu'elle prend en charge un groupe dans le calme, évitant que tous les enfants soient envoyés par le mal-être d'un seul.

Les professionnels bénéficient chaque année de formations auprès du CNFPT en lien avec les problématiques rencontrées et leurs questionnements.

L'ORGANISATION ADMINISTRATIVE

Le Bébébus est une structure en gestion directe de la communauté de commune Cœur de Chartreuse.

Elle est en lien direct avec tous ses services. Particulièrement avec, la directrice adjointe, la coordinatrice enfance et jeunesse, le service ressources humaine et comptabilité.

La direction bénéficie d'un bureau au sein des bâtiments de la communauté de commune. Des salles sont mises à la disposition de l'équipe pour toutes les réunions.

Le stockage des jouets, les garages sont communs avec les RAM, le CRPE.

L'ORGANISATION DE TRAVAIL

L'ensemble de l'équipe éducative est impliquée et responsabilisée au quotidien,

- responsabilité des inscriptions, de la tenue des dossiers, des plannings des enfants, le lien avec nos différents intervenants... délégué à la directrice adjointe.
- les achats, les commandes pour les collations, l'entretien du linge.....sous la responsabilité d'une personne.
- le lien avec le CRPE, les autres structures, confié à une personne.
- le lien avec la bibliothèque, les photos de nos journées confiés à une autre....

Et bien sur chacune est impliquée de la même manière dans la conduite du camion, l'installation de la salle, l'accueil des parents, les activités avec les enfants...

La présence de la majorité de l'équipe tout au long de la journée permet un accompagnement sécurisant des enfants.

LES LOCAUX

Les communes mettent à disposition du Bébébus des locaux garantissant les conditions de sécurité, de confort et de bien-être.

La structure a besoin au minimum d'une salle d'activité principale, d'une petite salle séparée servant de dortoir, d'une cuisine équipée d'un micro-onde, d'un frigidaire et d'un évier, de toilettes adultes, d'un espace d'accueil pour les parents permettant la dépose des affaires de l'enfant, d'une table servant de bureau et deux autres servant pour le change.

Les locaux sont agréés par le médecin de PMI et une convention est établie entre la commune et la communauté de commune pour les modalités de mise à disposition.

L'entretien des salles, le chauffage, l'électricité sont à la charge de la commune accueillante.

L'équipe s'adapte quotidiennement en assurant l'aménagement de l'espace, différent dans chaque commune en tenant compte des contraintes et des ressources de chaque salle.

LE TEMPS D'ACCUEIL DES ENFANTS

Pour une meilleure continuité entre la maison et le BEBEBUS et ainsi nous permettre la prise en charge la plus adaptée possible, nous trouvons indispensable de prendre le temps d'échanger avec les parents, aller à leur rencontre, être disponible pour permettre au parent et à l'enfant de se sentir en confiance et de se séparer plus sereinement et plus facilement.

Nous accordons une importance particulière à ce que les parents entrent dans la pièce, et à leur guise entreprennent un jeu avec leur enfant pour l'amener à se séparer sereinement. Nous souhaitons leur permettre de s'investir dans le lieu de garde de leur enfant.

Pour ritualiser le temps d'accueil, nous installons un espace d'animation bien défini des jeux au sol ou sur une table attirent l'enfant et permettent de médiatiser la séparation.

Une professionnelle restera avec les enfants participants aux jeux pour permettre aux autres d'accueillir ceux qui arrivent.

Pour renforcer le lien avec certains parents qui ont besoin à un moment donné d'une écoute particulière, nous proposons d'accompagner individuellement la famille. Nous sommes aussi là pour permettre aux parents de faire une pause, de pouvoir parler librement sans être jugés.

Au BEBEBUS tous les doudous et sucette sont acceptés et ils sont en permanence à la disposition des enfants. Même si à la demande des parents nous pouvons aussi inciter les enfants à le ranger certains moments de la journée.

Nous tenons à ce que les enfants arrivent au BEBEBUS en bonne santé, et en bon état de propreté. Néanmoins, si un enfant arrive avec une couche souillée, nous proposons en priorité aux parents d'effectuer le change, mais une professionnelle le fait sans problème s'ils n'ont pas le temps.

L'ADAPTATION

- En moyenne nous proposons des adaptations sur deux semaines, sur tous les lieux d'accueil.
- Les adaptations sont individualisées, au rythme de chaque enfant en fonction de son enthousiasme ou de ses difficultés à se séparer. Et nous n'hésitons pas à revenir en arrière sur le temps d'accueil, pour un enfant qui rencontrerait des difficultés passagères, (maladie, naissance dans la famille...) qui font que l'enfant est moins disponible pour jouer et pour se socialiser.
- Nous allons également au rythme de chaque parent. Nous entendons qu'il est parfois compliqué de confier son enfant. Prendre le temps c'est aussi permettre qu'une relation de confiance s'instaure.
- A la première rencontre nous proposons que l'enfant reste avec son ou ses parents une partie de la matinée ce qui permet à chacun d'évaluer l'esprit d'accompagnement du BEBEBUS et de confirmer que c'est ce type d'accueil qui convient à la famille.
- Sur ce temps d'adaptation nous permettons à un membre de l'équipe de se dégager des tâches habituelles pour être la personne de référence pour l'enfant et pour ses parents, lors des activités l'enfant va petit à petit s'ouvrir aux autres personnes et au terme de l'adaptation il pourra être en confiance avec tous les adultes de la structure.

LES TEMPS DE JEUX

- Le jeu pour les enfants est un état d'esprit, une manière d'être qui permet d'apprivoiser le réel par l'approche imaginaire et symbolique.

C'est vivre des situations de satisfaction ou de frustration « pour faire semblant ».

Jouer est un plaisir nécessaire.

En pratique nous relevons deux temps de jeux : le jeu libre, les activités guidées.

Le jeu libre

C'est laisser l'enfant faire seul, sans directives de l'adulte et sans attendre de résultats. C'est le laisser imaginer, inventer, créer, observer, «échanger pour se faire plaisir ».

- Jouer librement permet aux enfants de développer leur confiance en eux, ils sont autonomes dans l'imitation et la créativité.

- Ces temps permettent de développer la socialisation en apprenant à découvrir et à respecter l'autre, ses réactions de plaisir, de colère....on apprend à partager des jeux. Les enfants jouent côte à côte, observent et échangent. On apprend aussi la frustration et l'attente.

Lorsque les enfants se fâchent, nous favorisons dans un premier temps **l'attente pour observer** comment ils vont se débrouiller et si nécessaire nous intervenons.

- Le vide et également important pour permettre aux enfants de développer leur imagination.

- Pour les professionnelles il s'agit d'être présentes et disponibles aux enfants en s'intéressant à l'activité spontanée de chacun **sans induire le jeu.**

Cependant, pour être tout à fait dans l'exploration **l'enfant a besoin de l'adulte, qui par sa présence disponible et discrète, le rassure, sans pour autant être un partenaire de jeu.**

Nous nous mettons assises au sol, à bonne distance sans être trop près ni trop loin du jeu proposé.

Les activités guidées

Ce peut-être un temps de jeu, une activité manuelle, une activité motrice, une activité de langage, un jeu de société organisé et animé par un adulte.

Elle est proposée en fonction de l'âge et de la maturité de chaque enfant et donc sur un temps plus ou moins long.

Elle peut nécessiter un aménagement et du matériel particulier, il faut donc prévoir le temps de préparation et de rangement.

A quoi sert une activité guidée ?

Elle permet aux enfants de faire des découvertes.

Elle fait appel à la concentration à l'imaginaire et à la créativité.

Elle aide au développement du langage et à la confiance en soi, en son corps et en les autres.

Elle leur permet également de se confronter à un cadre et à des règles particulières.

Il est essentiel d'observer et de connaître les enfants. En effet, en fonction des réactions, des comportements et des attitudes des enfants, nous pourrions leur proposer une activité qui répond à un besoin du groupe. (Motricité, pour « se défouler » de manière plus cadrée, ou activité manuelle pour les aider à se poser).

Il est important de proposer une activité mais de ne jamais l'imposer. Un enfant qui ne souhaite pas participer ne sera jamais amené de force. Ils ont parfois besoin qu'on leur propose plusieurs fois de venir participer pour dans un premier temps pouvoir juste observer ce qui s'y passe avant d'y participer. Il est important de leur laisser le temps d'apprivoiser pour qu'ils puissent y prendre plaisir.

La première prise de plaisir dans une activité est la découverte, avec des perles un enfant peut les passer dans le lacet, mais peut aussi les trier, les faire rouler....

Pour les jeux de société ce sera un peu différent notre rôle est de leur apprendre les règles du jeu, et donc un cadre à respecter.

Les activités guidées sont mises en place après le temps d'accueil ; elles sont mises en place sous forme d'ateliers, sur lesquels les enfants peuvent tourner et les jeux libres restent en place.

Deux adultes proposent deux activités différentes tandis que la troisième « observe » pour faire un retour à l'équipe, et accompagne les jeux libres.

LE REPOS, LE SOMMEIL

Notre spécificité d'accueil nous oblige à gérer différemment des autres lieux d'accueil, la fatigue des enfants.

Nous savons que la fatigue d'un enfant en collectivité est plus importante qu'à la maison, nous proposons alors à l'enfant de s'isoler, de se recentrer avec son doudou et sa sucette s'il y a lieu et de se reposer soit sur un tapis, dans un transat, soit le plus souvent dans la poussette.

L'objectif est de respecter au mieux le rythme de l'enfant pour cela il nous faut connaître les enfants les observer et détecter les signes de fatigue. Nous nous appuyons également sur les transmissions faites par la famille lors de l'accueil.

Pour tous les enfants accueillis nous instaurons un temps de sieste en tout début d'après-midi (vers 12h45-13h). Les adultes sont à ce moment-là installées au sol près des enfants, (avec souvent une boisson et un livre, ce que quelques enfants ont reproduits en jouant à la poupée chez eux !!) et jusque vers 15h nous essayons de maintenir calme et silence.

Dans toutes les salles nous avons les moyens d'isoler les enfants qui ne réussissent pas à trouver l'apaisement dans le groupe, et en fonction de leur besoin une professionnelle reste auprès d'eux.

Pour les jeunes enfants qui dorment le matin, nous les installons dans ces petites pièces ou pour certains dans la salle d'activité derrière les paravents.

Après la sieste nous incitons les plus grands, à ranger leur couchage avec notre aide, et à remettre leur « sac à dodo » dans la corbeille.

Proposer un moment de repos à un enfant n'est pas forcément l'endormir mais lui offrir un moment de pause pour mieux repartir jouer.

LE TEMPS DU REPAS

Pendant les temps de collations et de repas les enfants sont généralement regroupés par âge.

Nous limitons au maximum les déplacements des enfants et des adultes.

Les mains sont lavées dans une cuvette à la table de repas.

Les plats des enfants sont amenés chauds en même temps.

Pain, fromage et fruits sont donnés en léger décalé, ce qui permet à l'enfant de manger dans l'ordre qui lui convient. Quand l'enfant n'en veut plus ou qu'il repousse le plat nous le retirons et le vidons aucun enfant n'est forcé à manger quoique ce soit, même si nous l'incitons toujours à goûter.

La proposition de fruits de saison, coupés en tranches très fines, à chaque collation et fin de repas, permet au plus petits et à certain de découvrir et goûter, ce qui peut être difficile à la maison.

Les adultes sont sur de petites chaises pour se lever le moins possible et ne pas perturber les enfants dans leur repas.

Lorsque l'enfant a besoin d'aide, nous nous plaçons à côté de lui pour qu'il nous voie et qu'une relation privilégiée s'établisse dans ce temps individuel.

Les professionnelles discutent avec les enfants. Pas de discussion entre professionnelles de leur vie personnelle.

Pour les plus petits les professionnelles donnent les biberons, les purées, dans les bras pour favoriser la relation individuelle au sein de la collectivité, prendre le temps de « cocooner » de « câliner » est important, pour bien manger.

Dès que possible, nous invitons l'enfant à être acteur dans le repas en lui proposant une cuillère, nous le laissons toucher la nourriture, manger avec les doigts, tout en l'incitant à utiliser sa cuillère.

A la fin du repas nous incitons les plus grands à ranger leur boîte et leur serviette dans leur sac et à replacer celui-ci **dans « la corbeille des repas ».**

L'ACQUISITION DE LA PROPRIÉTÉ

Les professionnelles suivent l'évolution de l'enfant en lien avec la famille, souvent l'enfant demande le pot dans l'imitation des plus grands, par le jeu il s'approprie petit à petit la possibilité de se déshabiller, de retirer sa couche, de s'asseoir seul sur le pot, et la grande victoire arrive le jour où il maîtrise son pipi pour le faire couler quand il le désire !!

Lorsqu'un enfant est dans cette phase d'acquisition de la propreté nous demandons aux parents de lui mettre des vêtements pratiques, et plusieurs changes complets dans le sac.

Après la collation, le repas, et la sieste nous proposons le pot aux enfants, dans le temps où nous changeons la couche des plus petits.

Lorsqu'il y a beaucoup de « loupés » nous ne mettons pas l'enfant en échec, nous dédramatisons et pouvons être amené à lui reposer la couche en expliquant à l'enfant pourquoi c'est plus difficile au Bébébus qu'à la maison d'être « le chef de son pipi ou de son caca ».

Quand un enfant souhaite remettre une couche ou qu'il ne veut pas en mettre (même pour la sieste) les professionnelles écoutent l'enfant, et lui laisse une liberté de choix.

LES EXTERIEURS, LES SORTIES

Sur les salles ne bénéficiant pas d'extérieurs suffisamment sécurisés, nous privilégions des promenades dès que le taux d'encadrement est suffisant.

Nous sommes particulièrement attentifs à ce point dans le choix des nouvelles salles qui pourraient nous accueillir.

LES INTERVENANTS LOCAUX REGULIERS

Un partenariat avec l'association **LIRE ET FAIRE LIRE** est mis en place depuis de nombreuses années, il s'agit de l'intervention bénévole de deux personnes des communes d'accueil qui viennent raconter des histoires avec le support de livres. Ils partagent ensuite le temps de comptines avec nous.

Il faut noter la richesse de l'intervention régulière d'un homme auprès des enfants.

Ils interviennent une fois par mois, sur les différentes communes d'accueil.

Une musicienne vient chaque trimestre sur tous les lieux nous proposer un temps d'éveil musical, nous partageons des comptines, des danses, des temps de percussions où elle met à disposition des enfants des instruments de musique.

Et chaque année nous mettons en place deux temps (un en automne, un au printemps) de 6 séances de motricité et de motricité fine. Nous proposons aux enfants la découverte d'activités de psychomotricité, de cirque, de poterie, d'art plastique...

LES TEMPS FORTS AU COURS DE L'ANNEE

La fête de Noël

C'est l'occasion de rassembler tous les enfants et leurs parents, autour de comptines, d'un goûter, d'un talent particulier d'un parent, et du Père Noël !

Un spectacle inter structures

Une matinée spectacle nous est généralement offerte par le CRPE au printemps, il s'agit toujours d'un spectacle de grande qualité, tout à fait adapté à la petite enfance.

Le pique-nique inter structures

Organisé par le CRPE c'est l'occasion pour les parents de se retrouver et de participer à des activités, des jeux, des rencontres (souvent les pompiers !) avec leurs enfants le personnel éducatif et de partager un repas festif.

Une sortie « ferme »

Une matinée nous sommes accueillis dans un lieu où les enfants peuvent être au contact d'animaux « extraordinaires » poules, chèvres... Pour cette sortie nous demandons l'aide des parents pour assurer le transport de leurs enfants, nous fermons alors la structure sur la matinée.

PROJET EDUCATIF 2018-2021

La finalité de notre travail et de créer un lien social, avec les enfants, les familles, les partenaires, le personnel.

Nous défendons trois valeurs principales sur lesquels nous engageons notre réflexion et notre pratique au quotidien.

- le plaisir
- la socialisation
- le respect

LES VALEURS

Le plaisir

C'est un état personnel qui tend vers le bien être, recherché par tous il passe par l'apaisement des besoins, procure de la satisfaction, et il ne vaut que s'il est partagé.

- Apporter une satisfaction personnelle et collective

Le plaisir se transmet d'adultes à enfants et d'enfants à adultes. L'ambiance, l'entente, le partage le favorise.

Nous voulons avoir le plaisir de pouvoir agir selon nos valeurs et que celles-ci soient partagées avec tous les acteurs. Le dynamisme de l'équipe éducative permet la mise en place de projets, l'évolution des pratiques et des échanges riches.

- Permettre aux enfants de faire le plein de bonnes sensations pour se développer.

Comme chaque parent nous souhaitons que les enfants soient armés de bagages utiles et solides pour leur permettre de bien s'insérer dans la société.

Nous cherchons à ce que l'enfant découvre qu'à travers l'apprentissage du collectif, il éprouve du plaisir, qu'il retire du positif de chaque situation pour aller de l'avant.

Nous souhaitons permettre aux parents de profiter de temps pour eux en étant rassuré et serein à l'idée de laisser leur enfant au BEBEBUS. Il est important qu'ils sachent que leur enfant **s'amuse**.

Les temps de transmission que nous avons auprès des familles peuvent procurer du plaisir. En effet partager entre adulte autour de son enfant apporte une satisfaction intense pour les parents, et une reconnaissance de l'accompagnement de l'équipe.

Nos actions :

Nous veillons à ce que l'enfant soit accueilli et reconnu comme personne, nous lui laissons découvrir les choses par lui-même et à son rythme pour lui permettre de gagner en confiance et en plaisir, nous valorisons toutes les actions agréables.

Nos moyens :

- Proposer aux enfants des activités, des jeux, adaptés au développement à l'âge et à la maturité de chaque enfant. Ne pas lui proposer des objectifs démesurés pour qu'il ne soit pas en situation d'échec.
- Encourager le développement de sa propre personnalité en lui laissant le choix dans les activités.
- Valoriser l'enfant quand il fait de nouvelles acquisitions pour lui donner confiance en lui, et le renvoyer à sa propre satisfaction pour qu'il intègre que c'est pour lui et non pas pour faire plaisir à l'adulte.
- Dépasser la technicité des soins, des prises en charge.
- Ne pas se priver de moments spontanés dans la relation, proposer l'inattendu, prendre de la distance, alléger, rire dans le dialogue avec les familles. Plaisanteries, spontanéité avec les parents mais aussi dans la prise en charge des enfants.

La socialisation

Elle permet à chaque enfant de découvrir la vie en collectivité tout en gardant son individualité. Le partage, l'ouverture sur le monde extérieur et le respect des règles de la vie en collectivité permet aux enfants et à leurs familles de créer un lien social et d'apprendre à vivre ensemble.

Lorsqu'un enfant arrive au BEBEBUS il a besoin de découvrir ce lieu avec les changements que ça implique pour lui. Pour ça il est important de respecter son rythme, certains sont très à l'aise, d'autres un peu moins, d'autres plus observateurs, ou encore plus réservés, il n'y a pas de bons ou de mauvais comportements, il y a une bonne observation à faire par l'équipe éducative pour que la prise en charge soit adaptée à chaque enfant.

Découvrir l'autre en apprenant à devenir soi.

« Etre bien avec soi pour être bien avec les autres », cette notion fait référence à la prise en charge individuelle des enfants pour qu'ils puissent ensuite s'ouvrir vers le collectif, et l'appréhender sereinement.

Apprendre à vivre ensemble.

Pour vivre ensemble nous faisons en sorte que chaque enfant ait sa place, pour aller vers l'autre il faut avant tout écouter et se comprendre : le respect passe par la prise de conscience que l'autre existe et qu'il est différent de soi.

En instaurant un cadre sécurisant, nous apprenons aux enfants à se respecter les uns les autres, à respecter le cadre de vie. Les rythmes quotidiens et les conséquences de notre spécificité de halte-garderie itinérante demandent aux enfants une adaptation importante : repas, temps de repos, sont majoritairement collectifs et il faut savoir attendre que le repas chauffe, que son lit soit installé...

En faisant ces découvertes et ces apprentissages, l'enfant va prendre conscience de l'autre et de la place de l'autre. Les espaces des uns et des autres se croisent, dans le jeu ou dans la confrontation.

En repérant la démarche de l'enfant et en interférant le moins possible, nous allons accompagner l'enfant dans la découverte de l'autre en lui permettant d'ajuster son comportement si besoin. Notre rôle est de l'accompagner, à l'aide de la parole et dans l'apprentissage qu'il n'est pas le « centre du monde », qu'il doit apprendre à partager les jouets, l'attention des adultes...

Créer un lien social avec les différents acteurs

En intégrant les parents à la vie de la structure, pour qu'ils créent des liens avec les professionnels et entre eux.

Organiser des temps collectifs avec les parents pour avoir du temps pour se connaître, nous souhaitons encourager des interventions ponctuelles de parents, grands-parents....

Pour les professionnels : partager des savoirs pour ne pas rester dans la routine.

Pour les enfants : l'ouverture au monde extérieur en s'intégrant dans l'environnement de la commune.

Nos actions

- Nous respectons au mieux les rituels familiaux et nous proposons des transitions douces, les échanges réguliers avec la famille sont donc indispensables.

- Nous avons besoin de prendre le temps de nous connaître entre parents et professionnels. Cela permet de mettre en place une confiance mutuelle de délier des questions pouvant être « tabous » et de permettre aux parents d'exprimer la réalité de leur situation sans se sentir jugé mais au contraire soutenus et accompagnés.

- Chaque personne a sa place au BEBEBUS. Les parents d'enfants présentant un handicap, un trouble du développement, une maladie chronique ont à se soumettre au regard de l'autre. De par notre accompagnement, cette expérience sera positive pour eux et pour les autres.

- Pour cela nous créons des partenariats :

- Depuis bientôt 15 ans avec le CRPE (collectif ressource petite enfance) qui réunit des professionnels des structures d'accueil du secteur et au-delà et le service enfance de cœur de chartreuse. Grâce à des rencontres régulières le CRPE œuvre dans trois domaines :

L'animation : spectacles programmés en cours d'année, pique-nique inter structure....

Formations informations : temps de réunion-débat, de partage de savoir-faire et de faire savoir....

Prêt de matériel pédagogique : malles ludiques, jeux coûteux.....

- avec les différentes commissions de réflexion de « l'accueil de l'enfant en situation de handicap » que met en place la communauté de commune Cœur de Chartreuse.

- avec les structures petites enfances, mise en place de projets communs, partage d'expérience.

- avec des artistes qui ont l'habitude de transmette leur art à des tout petit (contes, musique, art plastique, cirque....

Le respect

Le respect de l'autre c'est prendre en compte l'histoire, la façon de vivre, les valeurs de chaque famille. Accepter que l'autre soit différent de nous, et être attentif à ce que chacun évolue dans un lieu sécurisant et bienveillant.

Du fait de notre spécificité d'itinérance c'est garantir la sécurité, le confort, le bien-être dans des lieux non destinés à la petite enfance.

Objectifs

Accueillir l'enfant et sa famille dans le respect, sans jugement, dans la spécificité de chaque famille.

Soutenir chaque famille dans sa fonction parentale.

Etre transparent pour les parents dans le fonctionnement de notre structure, qu'ils puissent nous voir travailler auprès de leurs enfants.

Offrir un cadre « professionnel » au sein de notre structure. Nous voulons mettre en place une pédagogie qui favorise le développement de chaque enfant là où il en est, favoriser l'émergence de sa personnalité de son autonomie.

Respecter le rythme de chaque enfant. Etre à l'écoute de ses besoins individuels au sein du collectif.

Les actions auprès des enfants

- Pour une prise en charge adaptée, nous devons connaitre les besoins fondamentaux de l'enfant ainsi que son développement global, nous devons nous informer, nous former, être curieux dans le domaine de la pédagogie et de la psychologie de l'enfant.

- L'observation et la prise de recul sont deux outils important pour les professionnels, elles nous permettent d'adapter au mieux les activités et les prises en charge des enfants.

- Pour que les enfants évoluent sereinement dans un lieu de découvertes, de socialisation, d'éveil, nous devons être garant d'un cadre de qualité rassurant et sécurisant.

- Nous devons être vigilants aux « violences douces » faites aux enfants : discuter au-dessus de la tête des enfants, utiliser un humour au second degré qu'ils ne comprennent pas, discriminer leur famille, ne pas être dans la relation lors des actes de soins....

Nos moyens

- Du temps pour accueillir, pour échanger, pour transmettre entre nous avec la famille avec les partenaires, les élus....

- Des lieux de vie adaptés à l'enfant et à ses besoins, suffisamment spacieux, chauffé, pas trop encombré.

- Du matériel adapté à l'âge et à la maturité des enfants, mais aussi au transport et au portage par le personnel.

- Du personnel en nombre suffisant

- Une position professionnelle sans activisme : nous devons accompagner l'enfant, l'encourager en ayant toujours en tête son bien-être et le respect de son rythme.

Envoyé en préfecture le 25/07/2019

Reçu en préfecture le 25/07/2019

Affiché le 25/07/2019

 SLOW

ID : 038-200040111-20190725-19_104-DE

- Des temps de formation du personnel. En se formant en échangeant avec d'autres professionnels nous avançons dans notre pratique, nous enrichissons notre savoir-faire et notre savoir être.

Des supervisions sont également misent en place, avec l'aide d'une psychologue nous abordons les situations difficiles et nous recherchons des solutions.

Au 09 07 2019

RETOUR DES FAMILLES BEBEBUS - 2019

Famille 1 :

Le bébébus est une infrastructure géniale pour les parents qui ne peuvent mettre leurs enfants en crèche ou en nourrice. Pour mon cas, étant une maman malade le Bébébus m'a permis de pouvoir prendre soin de moi et de pouvoir passer des examens compliqués sans mes enfants. Je les remets entre les mains de dames très gentilles et professionnelles où mes enfants ont pu se sociabiliser, grandir, découvrir plein de choses qu'ils ne connaîtraient pas en étant à la maison.

Je n'ai pas de suggestions pour améliorer le Bébébus car il est parfait comme il est, autant que les activités mises en place et le personnel qui est très accueillant et très compétent.

Famille 2 :

Le Bébébus lui apprend à vivre en communauté, à avoir un bon développement. Il lui propose un large choix d'activités ce qui est important pour lui et nous en tant que parents qui n'avons pas forcément le temps.

La structure est une aide psychologique

Le Bébébus est une structure adaptée pour mon enfant. Elle est composée d'une équipe compétente, dynamique très investit dans son travail.

Equipe à l'écoute de mon enfant et de son bien-être.

Famille 3 :

Nous souhaitons vivement que le service du Bébébus puisse continuer à accueillir notre fils, car nous en avons besoin.

En effet, les établissements d'accueil pour les jeunes enfants n'étant pas nombreux aux alentours, il est difficile d'obtenir des places pour nos enfants.

Le personnel est expérimenté, joyeux, dynamique, chaleureux et très à l'écoute des besoins des enfants et de leurs familles.

Enfin, le travail de l'équipe est d'autant plus admirable car leurs condition d'accueil demande beaucoup d'organisation, d'adaptation et de manutention...

Nous profitons de ce message pour remercier l'équipe BEBEBUS.

Famille 4 :

Maman de deux enfants en bas âge le Bébébus a permis à ma fille (de 3 ans non scolarisée) de découvrir la vie en collectivité, d'avoir des amis, de grandir émotionnellement, chose qu'elle n'aurait pas pu en restant avec moi et son petit frère venant de naître.

La salle de Saint Christophe reste très basique et très froide.

Famille 5 :

Aux élus de la Communauté de Communes de Chartreuse,

A la demande de l'équipe du Bébébus, structure que notre fils a fréquenté pendant un an, nous demandons votre avis sur ce qu'elle lui a apporté.

Le passage au Bébébus a aidé Cyril à se sociabiliser par le contact avec d'autres personnes (enfants et adultes) et l'a aidé à couper un peu le cordon ombilical.

Les histoires lues et appréciées lui ont permis d'enrichir son vocabulaire. Il a aussi aimé les séances musicales et découvert de nouveaux jeux.

Certains enfants ont pu rencontrer les animaux vivants proches de la salle.

Côté parents, nous avons apprécié la souplesse pour les horaires et le choix des jours de présences.

Le temps passé par l'enfant au Bébébus permet d'avoir un peu de temps libre pour souffler et se rendre aux divers rendez-vous (dentiste, docteur, coiffeur...).

Après son passage dans cette structure, l'entrée à l'école a été très facile.

Nous avons regretté le nombre de places un peu juste à certains moments et la salle de Saint Christophe froide en hiver.

Nous espérons que notre deuxième enfant et beaucoup d'autres pourront profiter eux aussi de tous les bienfaits apportés par le Bébébus.

Famille 6 :

On est très satisfait du Bébébus. Nos trois filles ont passé leurs petites enfances avec les différentes Nounous du Bébébus et ça a été toujours un plaisir pour elles.

Points forts :

1. L'accueil et la qualité humaine 10/10 !
2. La variété d'activités (même si je trouve plus réduite maintenant...)
3. Les filles ont eu toujours envie d'y aller ! jamais un pleur !
4. Leur disponibilité pour nous arranger
5. Leur capacité d'adaptation à tous les enfants. Top à niveau professionnel !

Points à améliorer :

1. Retour aux parents : ça me manque !
2. Repas bio (yaourt ? compote ?)
3. Quelques petits dessins ou « cadeau » pour les parents. ça nous fait un petit souvenir des trois ans. J'en ai de moins en moins. Quelques photos ?
4. Horaires un peu plus étendus le vendredi !

Il faut vraiment donner du support à des initiatives, quand nos amis viennent de l'Espagne ils nous disent que c'est top.

Envoyé en préfecture le 25/07/2019

Reçu en préfecture le 25/07/2019

Affiché le 25/07/2019

SLOW

ID : 038-200040111-20190725-19_104-DE



REGLEMENT DE FONCTIONNEMENT

BEBEBUS

2018-2019

PSU 2014

Mise à jour janvier 2019



1- Objet du Bébébus

Le Bébébus est une halte-garderie itinérante qui accueille

- 14 enfants de 3 mois à 4 ans, durant l'année scolaire, hors période de vacances scolaires
- 12 enfants durant les périodes de vacances scolaires
- 8 enfants sur la Commune de St Pierre d'Entremont, toute l'année.

dans une salle communale, sous la responsabilité d'un personnel qualifié et agréé par le médecin de P.M.I. (Protection Maternelle Infantile).

Il a pour rôle de :

- Permettre aux habitants de la Communauté de Communes Cœur de Chartreuse (CdC CC), de disposer d'une structure d'accueil de la petite enfance.
- Offrir un mode de garde collectif et temporaire pour les jeunes enfants.
- Répondre aux besoins de socialisation de l'enfant et de communication avec d'autres enfants du même âge.
- Permettre à l'enfant de se séparer en douceur du milieu familial.

Le Bébébus fonctionne conformément :

- Aux dispositions du décret n°2999-762 du 1^{er} août 2000, relatif aux établissements et services d'accueil des enfants de moins de 6 ans et modifiant le chapitre V section 2, du titre du livre II du Code de la Santé Publique et de ses modifications éventuelles.
- Décret du 26 décembre 2006
- Décret du 20 02 2007 relatif aux établissements et services d'accueil des enfants de moins de 6 ans et modifiant le code de la santé publique
- Décret du 7 juin 2010 relatif aux établissements et services d'accueil des enfants de moins de 6 ans.
- **Lettre circulaire CNAF du 26 mars 2014, n°2014-009** (annulant et remplaçant la lettre circulaire 29 juin 2011), relative à la Prestation de Service Unique, en faveur de l'amélioration du service d'accueil des jeunes enfants, accueillis dans les établissements d'accueil de jeunes enfants (Eaje) visés par l'article R.2324-17 du code de la santé publique.
- Aux directives en vigueur de la Caisse Nationale d'Allocations Familiales, toute modification étant applicable, et aux remarques issues du Contrôle CAF du 23 05 2016
- Aux dispositions du présent règlement de fonctionnement
- Suivant les orientations du Projet d'Etablissement revu en 2017.

2 – Le personnel

L'équipe du Bébébus est composée de :

La direction est assurée par une infirmière. Elle travaille auprès des enfants, également en administratif (accueil et entretiens avec les parents, administratif : planning, inscriptions, facturation, rencontres partenaires...)

L'encadrement et la présence auprès des enfants sont assurés par la directrice ou 2 auxiliaires puéricultrices, qui assurent la continuité de la fonction de direction en l'absence de la directrice, 1 animatrice, 1 renfort d'équipe (dans le cadre du programme handicap « Une place pour chacun-e » mené sur l'ensemble du Territoire Cœur de Chartreuse). L'équipe est embauchée à temps partiel.

La mise en place et le rangement des espaces d'accueil et de repos, la remise en état de propreté en fin de journée de ces espaces (le nettoyage des salles étant assuré par les Communes) et du matériel reviennent à l'ensemble de l'équipe. Une réunion d'équipe de 2h est programmée toutes les trois semaines, le mardi soir.

L'accueil de personnel stagiaire, au sein de la structure est d'usage. Le/la stagiaire est accueilli/e dès lors qu'il/elle s'engage à suivre les modalités de sa présence fixées, par convention, entre la responsable de la structure itinérante et le gestionnaire et la structure dont elle dépend. Le/la stagiaire est présent/e auprès des enfants sous la responsabilité de la direction.

3- Bénéficiaires

Les bénéficiaires sont :

- Prioritairement les familles habitant la Communauté de Communes Cœur de Chartreuse, quelle que soit la commune où se trouve le Bébébus.
- Les familles des communes extérieures à la Communauté de Communes, dont la Mairie ou la collectivité compétente aura conventionné avec la CdC CC.
- En fonction des places restant disponibles, toute autre famille de communes extérieures à la Communauté de Communes Cœur de Chartreuse.
- Les enfants non scolarisés sont prioritaires. Les enfants scolarisés seront accueillis en cas de places disponibles.

4 – Modalités d'accueil

➤ Jours et lieux

La structure est ouverte en journée continue, dans des salles mises à disposition par les communes agréées par les médecins de P.M.I. (Isère et Savoie)

L'accueil des enfants s'effectue

- **le lundi 8h30 à 16h30 : Salle La Priola, à Miribel les Echelles,**
- **le mardi 8h30 à 16h 30 : Salle le Peille, St-Christophe sur Guiers**
- **le jeudi : 8h30 à 16h30 : Salle Le Peille, à St-Christophe sur Guiers**
- **le vendredi 9h00 à 16h00 : Maison Hermesende, St-Pierre d'Entremont Savoie**

Les lieux, jours et heures de fonctionnement du Bébébus pourront être modifiés soit, exceptionnellement en fonction des activités de la structure, soit en raison de l'indisponibilité temporaire d'une des salles, soit par la nécessité de trouver une salle plus adaptée en fonction de l'évolution de l'activité du Bébébus.

C'est notamment le cas pour l'accueil à St Christophe sur Guiers les mardi et jeudi, pour lequel des salles alternatives sont recherchées durant la période hivernale.

Dans ce dernier cas, la salle devra être agréée au préalable par le médecin de la PMI.

Les familles seront informées des changements qui pourraient intervenir dans la localisation de l'activité du Bébébus.

En cas d'impossibilité d'une salle le matin même, la directrice du Bébébus ou son adjointe, veillera à ce qu'un lieu d'accueil conforme aux conditions de sécurité, d'hygiène pour l'accueil des enfants, soit mis en place dans les plus brefs délais. Les parents seront tenus informés de l'évolution de la situation (heure d'ouverture prévue de la structure)

En cas de fermeture exceptionnelle (avis de la Préfecture), les familles sont avisées au plus tôt.

Calendrier Année 2018 / 2019

RENTREE du personnel / Inscriptions

Le mercredi 22 Août, appeler la CCCC, pour prendre rendez-vous

RENTREE / Accueil des enfants dès le lundi 27 août 2018, sur Miribel les Echelles

NB : Pendant les vacances scolaires
l'effectif passe à 12 enfants au lieu de 14

VACANCES DE TOUSSAINT 2018

Du vendredi 19 octobre au lundi 05 novembre inclus

FERMETURE : le jeudi 1 novembre

VACANCES DE NOËL 2018

FERMETURE du vendredi 22 décembre 2018 au soir au lundi 7 janvier 2019 au matin

VACANCES D'HIVER 2019

Du vendredi 15 février au soir au lundi 4 mars matin

FERMETURE : Lundi de Pâques 22 avril 2019

VACANCES DE PRINTEMPS 2019

Du vendredi 12 avril au soir au lundi 29 avril au matin

FERMETURE : le jeudi 30 et le vendredi 31 mai WEEK-END DE L'ASCENSION

FERMETURE : Le lundi 10 JUIN Lundi de Pentecôte

JUILLET 2018

Vacances scolaires dès vendredi 05 juillet 2019 au soir

FERMETURE VACANCES D'ETE 2019

Dès le vendredi 12 juillet au soir

➤ **Arrivées – Départs**

Les horaires d'ouverture de la structure sont :

**De 8H30 le matin à 16H30 le soir
OU
De 9h00 à 16h00 le soir (St-Pierre d'Entremont)**

De façon à prendre le temps nécessaire pour discuter avec vous du déroulement de sa journée, pour les départs de fin de journée, nous vous demandons donc de venir chercher votre enfant un ¼ d'heure avant l'heure de fermeture, soit

- vers 16H15. Sur Miribel les Echelles et St Christophe sur Guiers
- vers 15h45, sur St Pierre d'Entremont

Avant et après les heures d'ouverture au public, et tant que les conditions d'accueil ne sont pas assurées, le Bébébus est **fermé** dans l'intérêt de chacun :

- . Sécurité des enfants
- . Facilité d'installation et de rangement du matériel
- . Indisponibilité du personnel pour l'accueil des parents

Pour ces raisons, les parents devront attendre l'ouverture de la structure **à l'extérieur** de la salle.

➤ **A chaque venue de l'enfant**, apporter **dans un sac au nom de l'enfant** :

- Changes (vêtements de rechange,...)
- Pantoufles marquées au nom de l'enfant,
- Objets familiers (doudou, sucette, peluche ...)
- Un sac de repas et une bavette.

➤ **Biberons**

Les biberons ne doivent pas être préparés à l'avance. Apporter le lait en poudre (avec l'eau minérale selon votre choix, sinon l'eau du robinet est utilisée – voir plus loin) ou bien le lait en brique ou petite bouteille **non entamée**.

Il ne sera rendu aucune bouteille de lait ou brique entamée ni de biberon commencé.

➤ **Eau**

En accord avec le médecin de P.M.I., il sera servi aux enfants l'eau du robinet. Sinon, apporter une bouteille d'eau minérale non entamée qui vous sera rendue.

➤ **Repas**

Pour le repas, prévoir le plat principal cuit **dans une boîte en verre, marquée au nom de l'enfant adaptée au four micro-ondes**, avec éventuellement une entrée. Il ne sera rendu aucune préparation ni produit entamé. Soyez vigilant sur les dates de péremption (yaourts.....).

Prévoir impérativement une bavette **marquée au nom de votre enfant**.

La structure bénéficie d'une dérogation de la part des services de la Caisse d'Allocations Familiales permettant aux parents d'apporter le repas de leurs enfants. Cependant, elle propose le fromage, les fruits et les collations pour votre enfant

➤ **Collation**

Le Bébébus fournit des fruits.

La collation est avant tout un moment convivial. Elle est proposée le matin aux enfants qui le souhaitent : après le temps d'accueil et l'après-midi avant le départ de la structure.

Nous sommes livrés de produits frais (fruits de saison, pain, chocolat, confiture, fromage, miel) *chaque matin*, le lundi par le magasin Vival de Miribel, le mardi, jeudi par le magasin Vival, sur la Commune de Entre-Deux-Guiers.

Nous proposons aux enfants des fruits différents respectant les saisons.

Pour les plus petits et les bébés, vous pouvez apporter une collation si vous le souhaitez.

Pensez à signaler dès l'inscription tout problème d'allergie ou d'intolérance

- **Couches** : les couches sont fournies par la structure, qui se fournit au magasin « matériel médical de chartreuse » sur St-Laurent du Pont.
- **Change des enfants** : Il est demandé aux familles de fournir un flacon de liniment et quelques sachets de carrés coton.

➤ **Sieste**

Le Bébébus dispose de 3 lits à barreaux, de lits « bateau » (matelas avec rebords) et de matelas pour les plus grands.

Apporter un drap housse (60x120) et une couette ou un drap en fonction de la température ou une turbulette marqués, dans un **sac plastique marqué au nom de votre enfant**.

Le sac sera rendu aux parents chaque jour. Le ramener impérativement au retour de l'enfant.

En cas de besoin, il peut vous être demandé un lit parapluie pour la sieste de votre enfant.

➤ **Vaccinations**

- Pour les enfants nés avant 2018 les vaccinations obligatoires à l'entrée en collectivité sont diphtérie, tétanos, polio. D'autres vaccins sont actuellement fortement recommandés pour les maladies dont ils protègent d'un risque réel les enfants.
- Pour les enfants nés en 2018 l'application du calendrier vaccinal est obligatoire pour tout accueil en collectivité.
- Il est prudent de garder un enfant ayant été vacciné le jour même, ou présentant une réaction dans les jours qui suivent une vaccination.

➤ **Maladies – état de santé**

Un enfant fiévreux ne pourra pas être accueilli, pour son confort.

Dans le cas d'affection chronique nécessitant un traitement particulier, un protocole d'action individualisé (PAI) peut être mis en place avec la famille, le médecin traitant de l'enfant et la responsable de la structure.

Tout enfant présentant au cours de la journée des signes que la responsable aura jugé pathologiques pour lui et/ou pour les autres enfants pourra être rendu à la famille ou à la personne « à prévenir en cas d'urgence » désignée par les parents lors de l'inscription.

Dans l'intérêt de votre enfant, nous vous demandons d'être joignable facilement le jour où il est présent dans la structure. Le jour où vous n'êtes pas ou difficilement joignable et/ou ne pouvez intervenir en cas de nécessité pour votre enfant, nous vous demandons de vous assurer qu'une personne « à prévenir en cas d'urgence inscrite sur la fiche d'inscription » est facilement joignable et s'engage si nécessaire à venir chercher votre enfant.

En cas d'urgence, la responsable prend les mesures nécessaires en contactant les parents, le médecin traitant et le SAMU si besoin.

L'équipe s'assure le concours d'un médecin accompagnant pour le suivi de la structure, le Docteur Jean GUILLAUD, ou son successeur, des ECHELLES :

- Le médecin peut être sollicité, au cas par cas, suivant l'état de santé d'un enfant, sur les mesures à prendre, dans l'intérêt de l'enfant et de la structure, sous la responsabilité de Mme Pascale BEELE, directrice de la structure ou en son absence de Mme Chantal DUFAL, directrice adjointe.
- Dans certains cas, il prend ces mesures en relation avec la PMI.
Pour ce faire, le médecin accompagnant s'engage à être joignable à tout moment sur tous les temps d'ouverture de la structure.

En cas d'impossibilité, le médecin s'assure le concours d'un confrère, Alain GUILLAUD ou Philippe GONOD au même n° de téléphone.

➤ **Accueils spécifiques**

Accueil d'un enfant dont le (s) parent(s) est/ sont engagé (s) dans un parcours d'insertion sociale et professionnelle et dont les ressources sont inférieures au(x) montant forfaitaire du RSA. Une place (/20) est réservée.

Accueil d'enfants porteurs de handicap ou autres besoins particuliers

Les modalités d'accueil d'enfants porteurs de handicap s'envisagent avec toute l'équipe les parents, et/ou les assistants familiaux, en lien avec les professionnels (médicaux, paramédicaux,) intervenant auprès de l'enfant. Les enfants concernés peuvent être accueillis jusqu'à l'âge de 6 ans. Un personnel accompagne l'équipe , en renfort.

➤ **Responsabilité**

En vertu de la campagne « prévention attentat », il est demandé à toute personne entrant ou sortant de l'EAJE, notamment aux parents, de fermer la porte derrière elles et de ne pas laisser entrer de personnes inconnues ou extérieures au service.

L'enfant n'est rendu qu'aux parents de celui-ci ou à toute personne habilitée par les parents à venir chercher l'enfant dont les coordonnées figurent sur sa fiche d'inscription. A la demande des parents, l'enfant pourra être remis exceptionnellement à une autre personne désignée de façon nominative par une autorisation écrite. Une pièce d'identité sera demandée. En aucun cas, l'enfant ne sera remis à une personne mineure, même de la famille ou entourage proche de l'enfant.

Le port de bijoux, y compris les colliers d'ambre, ou objets de valeur est interdit.

En cas de perte, le personnel ne pourra être tenu pour responsable.

5 - Modalités d'inscription

➤ Pour l'inscription, il est demandé les documents suivants :

- le carnet de santé,
- le numéro d'allocataire à la CAF ou à un autre régime, MSA
- l'avis d'imposition sur les revenus 2016
- le numéro de sécurité sociale du parent qui couvre l'enfant,
- une attestation de Responsabilité Civile Chef de famille,

Tout changement d'adresse, de numéro de téléphone ou de situation de famille devra être signalé.

6 - Modalités d'admission

L'inscription se fera selon l'ordre de priorité indiqué au paragraphe 2.

Il est indispensable que toute absence d'un enfant inscrit soit signalée à la responsable du Bébébus, au plus tard à 9 H le jour-même de l'accueil, au **06 85 93 04 53** (Laisser un message si besoin).

7 – Modalités de participation des familles à la vie de la structure

Les parents sont invités à participer à la vie de la structure tout au long de l'année lors des fêtes, sorties et pique-nique organisés par le Bébébus. Les parents peuvent se proposer ou être sollicités pour accueillir une sortie (à la ferme, ou autre) ou pour faire partager leur talent (musique, art plastique ou autre).

Ces temps permettent à tous les parents venant de communes différentes sur des lieux d'accueil différents de se retrouver. Les parents sont également invités à participer aux diverses activités (fête petite enfance, pique-nique inter-structures, etc.....) organisées par le Collectif Ressources Petite Enfance, dont le Bébébus fait partie, regroupant les structures petite enfance du territoire Cœur de Chartreuse

8 – Définitions de l'Accueil

Suivant la PSU - Lettre Circulaire CNAF n° 2014-009

L'accueil régulier

Lorsque les besoins de garde sont connus à l'avance et sont récurrents, du fait de notre statut de halte-garderie, l'accueil régulier ne peut excéder 2 jours par semaine.

L'accueil occasionnel

Lorsque les besoins de garde sont connus à l'avance, ponctuels, non récurrents. L'inscription se fait à la demande des parents et en fonction des places disponibles

L'accueil d'urgence

Lorsque les besoins des familles ne peuvent pas être anticipés (enfant qui n'a jamais fréquenté la structure).

9 – CONTRAT ET FACTURATION

➤ Le contrat

* Le contrat est obligatoire pour l'accueil de l'enfant, il engage le Bébébus et les familles.

* La durée du contrat est fixée à la demande de la famille, il est d'une durée d'une année civile, et sera donc renouvelé au 1er janvier 2019 soit 2 contrats pour l'année scolaire 2018-2019

* Rupture du contrat : un préavis de 1 mois est prévu en cas de départ du BEBEBUS.

*L'établissement du contrat se calcule hors périodes de vacances scolaires.

➤ La période d'adaptation

Il sera établi un premier contrat occasionnel permettant d'adapter l'accueil au besoin de l'enfant.

L'adaptation se fera sur les différents lieux d'accueil afin de concentrer et raccourcir le temps d'adaptation des enfants.

A l'issue du temps d'adaptation sera établi un contrat régulier ou occasionnel sur les lieux retenus par la famille.

➤ Les modalités de changement de contrat et les critères

A la demande des familles ou sur proposition de la directrice, le contrat pourra être modifié afin d'être au plus juste des besoins des parents pour l'accueil de leur enfant sur la structure.

➤ Les temps d'accueil de l'enfant (temps fixés et facturés)

Les familles peuvent inscrire leur enfant, de manière régulière jusqu'à 2 jours déterminés, par semaine et précisés dans le contrat. En fonction des places disponibles au sein de la structure, les familles pourront bénéficier de journées occasionnelles, en réservant à l'avance la semaine précédente.

Modalités d'accueil horaires : L'accueil des enfants s'envisage à la demande des familles, en prenant en compte les divers temps de vie au sein de la structure itinérante (accueil, activités, temps de repas, de sieste, sorties, etc...) permettant le respect du rythme de l'enfant au sein de la structure.

Modalités d'accueil sur l'année : sur les périodes de vacances scolaires, les familles sont tenues de s'inscrire à l'avance, puisque le contrat n'inclut pas ces périodes. La facturation sera notée en « heures complémentaires » suivant ces inscriptions.

➤ La facturation

. La facturation s'effectue à la ½ heure, à partir de 8h30 et jusqu'à 16h30, selon les directives de la CAF.

Exemples :

- * pour un enfant présent de 8H45 à 16H15, la facture s'établira de 8H30 à 16H30
- * pour un enfant présent de 8H30 à 16H30, la facture s'établira de 8H30 à 16H30
- * pour un enfant présent de 9H à 16H, la facturation s'établira de 9H à 16H

Le contrat est fixé selon les besoins exacts de la famille.

Des déductions sont appliquées en cas de :

- *La fermeture de la structure, ou l'impossibilité pour les familles de rejoindre le lieu d'accueil, pour raisons exceptionnelles (arrêté préfectoral de circulation par exemple, ou fermeture de route exceptionnelle etc..)*
- *L'hospitalisation de l'enfant, sur présentation du bulletin d'hospitalisation*
- *L'éviction par le médecin (demander de faire apparaître la mention « éviction » sur le document remis)*
- *De fermeture de la structure (ou, en cas d'urgence, par la responsable suivant les textes en vigueur)*
- *Remarque : Toute absence de l'enfant, même si elle est annoncée avant 9H le jour dit, sera facturée suivant les termes du contrat.*

Les heures de présence -hors contrat- seront facturées aux familles pour les situations suivantes :

- Les heures d'accueil occasionnel, correspondant à une réservation, possible suivant les disponibilités de la structure
- Pour la période d'adaptation, un contrat d'accueil spécifique sera édité, sachant que le contrat débutera à la fin de cette période, au début d'un mois pour des facilités de gestion.
- Les jours de présence sur les périodes de vacances scolaires –en dehors des semaines décomptées-

L'accueil d'urgence est prévu pour répondre à une demande spécifique - (nécessité d'hospitalisation, entretien d'embauche, situation précaire, déménagement, changement de situation familiale etc...). Il sera appliqué un tarif horaire moyen - calculé sur la moyenne des tarifs de l'ensemble des familles de l'année précédente-.

Il n'est prévu aucun tarif dégressif : ni pour les familles nombreuses, ni pour les jumeaux.

➤ Le mode de calcul et le règlement

En raison des modifications apportées au calcul de la PSU 2018 appliquée par la CAF de l'Isère, les modalités de facturation des familles sont les suivantes.

- Pour les habitants de la Communauté de Communes Cœur de Chartreuse, les tarifs horaires évoluent selon les ressources avant abattements fiscaux auxquelles est appliqué un taux d'effort.

Les ressources prises en compte pour le calcul du tarif horaire seront obtenues par les données relevées sur CDAP (sous réserve d'autorisation de la part des parents pour l'accès aux données enregistrées par la CAF).

A défaut, elles seront obtenues par l'avis d'imposition de l'année N-2 Par contre, tout changement de situation est à signaler à la structure, afin d'ajuster la facturation, une fois que les données auront été traitées par la CAF.

Ce taux d'effort horaire, pour l'année 2018 et pour une famille d'un enfant est de 0.06% des ressources mensuelles. Il se décline ensuite en fonction du nombre d'enfants comme suit :

	Famille 1 enfant	Famille 2 enfants	Famille 3 enfants	Famille Dès 4 enfants
Taux d'effort	0.06%	0.05%	0.04%	0.03%

(Ce tableau n'est pas limitatif)

Exemple de calcul Pour des ressources annuelles égales à 12 000€, le coût horaire pour une famille de 1 enfant sera le suivant : $(12\ 000 / 12) \times 0.06\% = 0.60\text{€}$ l'heure de garde

- Un enfant en situation de handicap, à charge de la famille, et cela même s'il n'est pas l'enfant accueilli par le Bébébus, permet d'appliquer le tarif immédiatement inférieur. (un justificatif sera à fournir)

- le tarif appliqué pour les enfants placés dans le cadre de l'ASE est le tarif moyen (c'est-à-dire le montant des participations facturées divisé par le nombre d'actes facturés sur l'exercice précédent)

- En cas d'absence de ressources, les seuils fixés par la CAF s'appliquent.

Pour l'année 2019

Ressources mensuelles plancher : 687.30 €

Ressources mensuelles plafond : 4 874.62 €

Les montants sont mis à jour en janvier 2019, base des ressources 2017.

Attention : Le changement du barème national de participation familiale intervient chaque année, au 1^{er} janvier.

- La participation financière de la CAF (par le versement) diminue les participations familiales.
- Pour les personnes habitant hors de la Communauté de communes Cœur de Chartreuse, le tarif horaire est augmenté de 10 %, pour les familles relevant du régime général.
- Le paiement du service à la Communauté de Communes Cœur de Chartreuse s'effectuera selon le calcul annoncé sur le contrat ou suivant le bordereau de présence pour les enfants accueillis hors contrat.
- Les modalités de paiement évoluent : vous recevrez un titre de recettes du Trésor Public, mensuellement. Vous pourrez ainsi payer vos factures par carte bancaire, via le site sécurisé du Trésor Public (accessible 24h/24, 7jour/7), par chèques ou par espèces.

Les familles s'engagent à régler le montant de la prestation selon les heures indiquées sur le registre d'accueil, sans contestation de présence.

Les familles relevant de grande précarité se rapprocheront des services de la communauté de communes pour d'éventuels facilités de paiement.

